

LIGUE DE PICARDIE de Tennis de Table

Résidence Belle Vue
rue de Sénéfontaine
appt. D 23 1er étage

Adresse postale :
BP 90966
60009 BEAUVAIS CEDEX



Téléphone : 03 44 02 42 02
Télécopie : 03 44 02 49 25
E-mail : LPTT@wanadoo.fr
Site Ligue : <http://www/lptt.net>

REGLEMENT TOP REGIONAL DETECTION

Mis à jour le 05/06/2010

La phase départementale se déroule entre Octobre et Décembre.
Toutes les catégories d'âge doivent se disputer lors d'une journée unique.
La phase régionale a lieu en Janvier, La phase interrégional en Mars.

LES CATEGORIES

Les tableaux sont décomposés en 8 catégories, selon les catégories d'âges internationales :

- | | |
|---------------------|--------------------|
| - de 11 ans garçons | - de 11 filles |
| - de 10 ans garçons | - de 10 ans filles |
| - de 9 ans garçons | - de 9 ans filles |
| - de 8 ans garçons | - de 8 ans filles |

Selon la richesse en effectif, les tableaux peuvent être regroupés, en filles en particulier.

Au niveau régional, la phase finale regroupe respectivement :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| 12 - de 11 ans garçons | 12 - de 11 filles |
| 12 - de 10 ans garçons | 12 - de 10 ans filles |
| 12 - de 9 ans garçons | 8 - de 9 ans filles |
| 12 - de 8 ans garçons | 8 - de 8 ans filles |

LA FORMULE DES TOPS AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

La compétition se déroule sur une seule journée et débute à 9H30. Il n'y a pas de coupure pour le repas du midi.
Les joueurs d'un même club placés dans une même poule doivent se rencontrer le plus tôt possible.

Compétition ouverte à tous sur inscription.

En fonction du nombre de participants, le département a toute latitude pour mettre en place la formule de compétition la plus adaptée.

Le principe de base étant que chaque enfant fasse de nombreuses parties.

Des têtes de série pourront être désignées par le CTD.

Les sélectionnés d'office pour le top régional pourront participer au top départemental dans le tableau de l'année d'âge supérieure ou de deux années supérieures. Cette décision sera prise en concertation entre le CTD et le CTR.

Il est indispensable de réaliser un classement intégral de l'épreuve, tous les matchs doivent être joués.

N.B. : Les résultats des tops départementaux seront pris en compte pour les sélections au top régional. En cas de top départemental non conforme aux règlements, la sélection sera effectuée directement par le CTR.

AU NIVEAU REGIONAL

La compétition se déroule sur 16 tables, sur une seule journée et débute à 9H30. Il n'y a pas de coupure pour le repas du midi. Les joueurs d'un même club placés dans une même poule doivent se rencontrer le plus tôt possible.
Tableau de 12 : 2 poules de 6, les quatre premiers de chaque poule jouent les places 1 à 8, les cinquièmes et sixièmes de poules jouent les places 9 à 12.

Tableau de 10 : 2 poules de 5, les quatre premiers de chaque poule jouent les places 1 à 8, les cinquièmes de poules jouent les places 9 à 10.

Tableau de 8 et moins : poule unique

Qualifications à la phase régionale : règle de proportionnalité.

On applique une règle de proportionnalité en fonction du nombre d'inscrits au top départemental dans la catégorie concernée.

Détermination du nombre de places par département :

1. Dans chaque tableau, on enlève le nombre de sélectionnés directs (exempts de la phase départementale).

2. On applique une règle de trois = nombre de joueurs au top D X nombre de places à pourvoir / nombre total de joueurs dans la catégorie sur les 3 départements.

3. On arrondi au chiffre entier immédiatement inférieur. La dernière place est attribuée au département présentant le plus d'inscrits.

** Exemple : tableau de 12 joueurs. 2 sélectionnés d'office, donc 10 places à pourvoir.*

Phase départementale : Aisne : 12 joueurs, Oise : 20 joueurs, Somme : 15 joueurs. Soit 47 joueurs au total

Nombre de qualifiés à la phase régionale :

Aisne : $12 \times 10 / 47 = 2.55$, soit 2 joueurs

Oise : $20 \times 10 / 47 = 4.25$, soit 4 joueurs

Somme : $15 \times 10 / 47 = 3.9$, soit 3 joueurs.

Dans cet exemple, la 10^{ème} place est attribuée à l'Oise.

NB : le nombre minimum de qualifiés par département et par tableau est de 2.

Le critère de sélection au top régional est la place obtenue lors de l'échelon départemental. On pourra toutefois ne pas tenir compte de ce critère si et seulement si un joueur est absent lors de la phase départementale. La décision sera alors prise par le CTR, le responsable régional de l'épreuve et le CTD du département concerné.